



Fessenheim

aménagement et restructuration du complexe associatif et culturel

Maître d'Ouvrage :
Ville de Fessenheim
35 rue de la Libération
BP 80001
68 470 FESSENHEIM
téléphone : 03 89 48 60 02

Maîtrise d'Œuvre :

V. AUGER - D. RAMBEAUD
Architectes
28 rue des Trois Châteaux
68000 COLMAR
téléphone : 03 89 30 10 90
auger.rambeaud@
ara-trio-architectes.com

I4 INGÉNIERIE
BET Structure
14 rue Neuve
68390 SAUSHEIM
téléphone : 06 48 05 50 94
i4ingenierie@gmail.com

THERMI-D
BET fluides
5b rue de Soultz
68700 CERNAY
téléphone : 03 89 37 27 89
bet@thermi-d.com

C2BI
Économiste
20 avenue du Neuhof
67020 STRASBOURG
téléphone : 03 88 43 04 80
c2bi@c2bi.fr

SERIAL
acousticien
133, av. des Hauts de Canet
66140 Canet en Roussillon
téléphone : 09 71 25 64 00
acserial@wanadoo.fr

Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées:

complément du CERFA n° 13 614 * 01

Complément du paragraphe C : finalité de la destruction, de l'altération ou de la dégradation

L'action sur les nids est étudiée dans le cadre de la rénovation et transformation de trois bâtiments publics en un centre culturel et associatif, qui pourra accueillir jusqu'à 820 personnes en tout et bénéficiera ainsi d'une portée locale au sein de la ville, et plus généralement au sein de la Communauté de Communes.

Voir en pièce jointe :

PJ2 - axonométrie du site actuel et du site projeté - avec annotations complémentaires

PJ3 - vue du projet : perspective présentée au concours.

Au démarrage des travaux de curage et démolition en fin juin 2019, le Maître d'ouvrage a été alerté par la Ligue de Protection des Oiseaux de la présence de nids à protéger sur le site. Les travaux risquant de nuire aux oiseaux ont immédiatement été stoppés et les échanges (par mail et téléphone) entre l'architecte et la L.P.O. en la personne de Madame HURSTEL ont été lancés, afin de trouver une solution permettant de sauvegarder les animaux sur site et la pérennité de leur installation, faisant notamment évoluer le calendrier des travaux.

Voir en pièce jointe :

PJ4 - échanges avec la LPO

5 nids d'hirondelles ont été identifiés, dont 4 en cours d'utilisation par les oiseaux, le 5e semblant inoccupé ; on a trouvé aussi la trace d'un ancien nid, tombé de lui-même avant toute intervention sur le site.

Voir en pièce jointe :

PJ5 - repérage des nids et photos à jour

De ces 4 nids, 3 se trouvent sur le bâtiment B, accueillant actuellement une salle de musique, de petits locaux d'activités et un entrepôt globalement inutilisé. Les travaux de restructuration et de rénovation sur ce bâtiment ont notamment la vocation d'augmenter considérablement l'effectif possible dans cette partie de bâtiment, d'augmenter le confort, l'esthétique et l'acoustique des espaces, ainsi que de limiter les déperditions énergétiques : en effet, la toiture actuelle n'est pas isolée, phoniquement ni thermiquement. Pour ce faire, la démolition de la toiture actuelle est nécessaire, car la charpente en place ne supportera pas la surcharge nécessaire. La mise en place de la nouvelle charpente nécessite une reprise du chaînage : les nids existants ne sauraient être conservés en l'état.

Le 4e nid se trouve sur le bâtiment A (à proximité de la trace de l'ancien nid, restée visible) : celui-ci pourra être conservé ; en effet, les travaux sur cette zone seront un ravalement de façade et un remplacement des tuiles, qui pourront se faire sans destruction et en dehors de la période d'occupation du nid.

Outre les nids d'hirondelles, un dernier nid protégé a été identifié durant les travaux de curage du bâtiment C : un nid de moineau caché entre un doublage plâtre démoli et la charpente bois. Il reste aujourd'hui non visible, mais identifiable par la présence de déjections et par des pépiements audibles depuis le comble. Le remplacement de la couverture de ce bâtiment risque d'amener à une altération du nid ou de ses accès.

complément au paragraphe H : Mesures prévues

« Eviter » :

- afin de ne pas nuire aux oiseaux actuellement sur site, les travaux de démolition de la toiture du bâtiment B, initialement prévus courant juillet, sont repoussés jusqu'à la fin d'occupation des nids (a priori septembre 2019)

- A partir de début septembre, les nids seront surveillés afin de s'assurer du départ des oiseaux avant toute intervention sur les nids ou leurs supports.

« **Compenser** » :

1 – nids d'hirondelles

- Pour compenser la destruction des 3 nids d'hirondelles, des nids artificiels seront installés.

Voir en pièce jointe :

PJ6 - localisation des futurs nids - mis à jour

La future toiture du bâtiment B (éléments en écailles métalliques laquées, voir PJ - « image du bâtiment projeté ») ne convient ni par sa matière (aluminium laqué, reflétant la lumière) ni par sa forme (pas de débord pouvant abriter les nids) ; de plus, les travaux nécessaires risquent de ne pas être achevés à temps avant le retour des oiseaux migrateurs.

Les nids seront donc plutôt implantés en façade ouest du bâtiment A, à proximité des nids ou traces de nids actuels. En effet, cette zone de bâtiment est rafraîchie mais pas profondément modifiée (pas d'isolation extérieure sur cette zone ; couverture remplacée par des tuiles foncées en terre cuite proche de la teinte actuelle; façade rafraîchie et repeinte dans des teintes claires proche de la teinte actuelle).

- Le choix de nids adaptés, leur localisation et leur implantation se feront avec concertation de la L.P.O. (interlocutrice : Madame HUSTEL, avec qui les éléments du présent dossier ont été préalablement discutés et validés.). Les travaux de rénovation sur la zone d'accueil des nids seront achevés avant la fin de l'hiver 2019/2020, et les nids pourront ainsi être en place avant le 20 mars 2020 (date de mise en place prévue : février 2020).

Voir en pièce jointe :

PJ7 - exemples de nids envisagés

- Un nombre minimum de 3 nids artificiels, en compensation des destructions, est actuellement prévu ; dans une démarche de sensibilisation des utilisateurs et riverains à la faune en danger, il est envisagé d'augmenter ce nombre minimal de nids à une dizaine (nombre précis à déterminer). Des espaces seront aussi laissés libres pour l'installation de nids naturels.

De par la forme de la sous-face de toiture qui crée un léger décalage la façade, les déjections des oiseaux n'atteignent pas celle-ci ; ainsi on n'envisage pas la mise en place de planchettes anti-déjections. Les nids artificiels seront disposés de façons à éviter les tablettes de fenêtres.

- Une fois les nids en place, la zone d'accueil ne sera plus modifiée dans le cadre de notre intervention ; elle sera de fait pérenne. En pied de façade se trouve un trottoir en enrobé sans végétalisation, ni actuelle ni projetée ; les nids ne risquent ainsi pas de ne plus être accessibles. La Mairie prévoit une réfection de la voie (rue du Cimetière) dans les années à venir : les nids implantés seront pris en compte dans ces nouveaux travaux et on aura soin de ne pas gêner les oiseaux ou leur accès au nid.

2 – nid de moineaux

- Pour compenser la destruction probable d'un nid de moineau, un nichoir au moins sera installé.
- Afin d'éviter des gênes mutuelles entre hirondelles et moineaux, leur nichoir sera disposé sur le bâtiment C, à proximité du nid actuel et à distance des hirondelles.
- Le bâtiment C sera isolé par l'extérieur ; néanmoins le débord de toiture actuel étant d'environ 70 cm (gouttière comprise), on conservera sur les façades nord et sud un débord de 50 cm, suffisant pour protéger

le nichoir.

- De même que pour les hirondelles, des nichoirs supplémentaires sont en cours d'études ; dans une logique de sensibilisation, il a été évoqué la possibilité de faire réaliser des nichoirs (suivant informations de la L.P.O.) par l'association de bricolage qui s'implantera dans les futurs locaux ; ceux-ci ne pouvant être prêt à temps, le nichoir de compensation sera mis en place indépendamment et ce avant le 20 mars 2020.
- De même que pour les hirondelles, des échanges avec la L.P.O. permettront d'effectuer les meilleurs choix quant à la nature du nichoir, son lieu d'implantation et tout autre critère à prendre en compte pour faciliter sa colonisation.

« suivi » :

- un suivi sera mis en place avec la L.P.O. pour vérifier si les oiseaux reviennent bien et occupent les nids de compensation.